

1^{ère} ANNÉE DE LICENCE D' A.E.S Groupe de cours n°2

INSTITUTIONS POLITIQUES ET ADMINISTRATIVES Mardi 13 mai 2014 de 11h à 12h30 (Cours de Mme SIMONIAN)

Expliquez: (sur 12)

Le droit de dissolution prévu à l'article 12 (4) La mise en jeu de la responsabilité du gouvernement prévue à l'article 49 (8)

Cas pratique : (sur 8)

M. B, ministre du gouvernement, a hier publiquement critiqué le Premier ministre en laissant entendre qu'il n'était pas à la hauteur de ses fonctions. À vrai dire, il ne faut pas s'en étonner. M. B ambitionne en effet de prendre sa place. Pour cela, il s'est lancé depuis plusieurs mois dans une opération de communication auprès des députés et des sénateurs de la majorité (par bonheur, le parti présidentiel a la majorité dans les deux assemblées) multipliant les rencontres au cours desquelles il présente son futur programme de gouvernement. Il pense en effet qu'il a besoin du soutien de la majorité de l'Assemblée nationale et du Sénat pour pouvoir être nommé Premier ministre par le Président. Quant à la révocation du Premier ministre actuel par le Président de la République, c'est une question de quelques semaines, estime-t-il. S'étant confié à vous, vous lui faites remarquer que son analyse témoigne d'une méconnaissance de la Constitution évidente. Et comme il s'étonne, vous lui expliquez en détail votre opinion.

AUCUN DOCUMENT N'EST AUTORISÉ